



## Mini-Congrès des Laurentides

27 août 2018 | St-Jérôme

Atelier présenté par  
Any-Claude Dion, directrice générale

1. Rôles et responsabilités des clubs
2. Club en règle
3. Assurances
4. Règlement de sécurité

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES CLUBS

# CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS ATTENDUS

- Encourager l'enseignement et la pratique de tous les aspects du patinage pour les membres et s'assurer du développement positif de ceux-ci, le tout conformément aux règlements, politiques et procédures de Patinage Canada;
- S'assurer que les affaires du club seront administrées et gérées par des personnes admissibles dûment enregistrées en tant qu'adhérentes ou membres de Patinage Canada;
- Préserver le statut d'admissibilité de ses membres.
- Mettre en application les programmes de patinage offerts par Patinage Canada et seulement ceux-ci;

# CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS ATTENDUS

- Permettre aux seuls entraîneurs accrédités par Patinage Canada le droit à l'enseignement du patinage au sein du Club;
- Communiquer les renseignements en provenance de Patinage Canada, de Patinage Québec et de la région aux membres du club;
- Organiser les stages de formation des assistants de programme;
- Prévoir et organiser les sessions de tests du club;
- Prévoir et organiser des compétitions de clubs ou interclubs;
- Participer au programme de développement des patineurs de la région;

## CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE

### RÔLE ET RESPONSABILITÉS ATTENDUS

- Présenter à la région, les candidats, dans le cadre du programme des Lauréats de Patinage Canada;
- Avoir une charte et des règlements généraux à jour;
- Offrir des programmes conformes aux exigences de Patinage Québec et de Patinage Canada.

## CLUBS

MOYENS D'ACTION, VISION, MISSION

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS ET DES EMPLOYÉS

- Tous ces points doivent être déterminés par chacune des organisations afin de répondre aux réalités de ses membres;
- Patinage Québec a développé un modèle de « cahier de l'administrateur » qui est actuellement en révision.

# CLUB EN RÈGLE



## AUPRÈS DE PATINAGE CANADA

- Payer la cotisation annuelle du club;
- Déclarer les membres du conseil d'administration de votre club dans le [site des membres de Patinage Canada](#);
- Inclure le [code de déontologie](#) et [l'avis de collecte de renseignements](#) sur tous les formulaires d'inscription de votre club;
- Inscrire et payer la cotisation des membres de votre club;
- S'assurer de la présence d'un entraîneur en règle lors des séances du club.

- Adhérer au programme [d'assurance responsabilité civile des administrateurs](#) et des dirigeants ou fournir la preuve d'assurance;
- Faire appliquer le règlement de sécurité et nommer un directeur local de la sécurité;
- Réviser au 5 ans les [règlements généraux](#) de votre club et les transmettre à Patinage Québec;
- Tenir une assemblée générale annuelle.

- Déclaration annuelle [au Registre des entreprises](#);
- Rapports d'impôts;
- Admissibilité aux taxes à la consommation.

# ASSURANCES

- Assurance en responsabilité civile;
- Assurance en responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants;
- Assurance biens.

## JOURNÉE AMÈNE UN AMI

- Chaque club peut tenir 2 journées « amène un ami » par saison
- Chaque club peut tenir 2 journées « patinage familial » par saison
- Club doit appliquer le règlement de sécurité et tenir un registre complet des participants afin qu'ils soient assurés.

# RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ

- Protocole de gestion
- Fiche de suivi du MEES
- Qui doit l'appliquer?
- Qui est responsable?





## Responsabilité du participant

- Déclaration de ses symptômes.

## Responsabilité de l'entraîneur

- Retrait d'un patineur soupçonné d'avoir eu une commotion cérébrale;
  - En entraînement;
  - En compétition;
  - Lors d'une revue sur glace;
  - Lors de toutes autres activités.

### Responsabilité du directeur régional de la sécurité

- Diffuser le Protocole de gestion des commotions cérébrales et la Fiche de suivi du MEES auprès des directeurs locaux de la sécurité.

### Responsabilité du directeur local de la sécurité

- Diffuser le Protocole de gestion des commotions cérébrales et la Fiche de suivi du MEES auprès des intervenants locaux et des participants.

Incident survenu au cours des pratiques régulières ou d'autres événements

Incident pratiques régulières  
ou autres événements

Premiers soins donnés par  
Entraîneur ou personnel de  
premiers soins

Rapport d'incident rédigé par  
Entraîneur ou personnel de  
premiers soins

Envoi Rapport d'incident par  
Club ou École, Organisateur,  
Entraîneur ou personnel de  
premiers soins

Vérification Rapport  
d'incident par  
Club ou École, Organisateur

### Incident impliquant des risques de commotions cérébrales

Application Protocole de gestion des commotions cérébrales (MEES) par Entraîneur ou personnel de premiers soins

Premiers soins donnés par Entraîneur ou personnel de premiers soins

Fiche de suivi (MEES) remplie par Entraîneur ou personnel de premiers soins

Rapport d'incident rédigé par Entraîneur ou personnel de premiers soins

Envoi Rapport d'incident par Entraîneur ou personnel de premiers soins

Vérification Rapport d'incident par Club ou école, Organisateur

Application directives inscrites sur la Fiche de suivi par Parent et Entraîneur

- Doit être complété dans le site des membres de Patinage Canada, [section Sport Sécuritaire](#);
- Doit respecté le délai de 30 jours afin que le membre soit admissible au programme d'assurance.

Incident survenu au cours d'une revue sur glace  
+ 5 secondes pour se relever à la suite d'une chute

- Arrêt immédiat de la musique;
- Intervention de l'équipe de premiers soins.

Lorsque la musique est interrompue

- Les autres patineurs doivent demeurer sur place et attendre les directives de la part de la direction artistique ou de l'organisateur.

Qu'entend-t-on par personnel de premiers soins?

Toute personne ayant suivi avec succès un stage de formation en premiers soins équivalent au cours de secourisme général.

Fiche de renseignements médicaux du patineur

Recommandée

Disponible sur [le site Internet de Patinage Québec](#)



## CLUBS, ÉCOLES ET RÉGIONS

Règlement de sécurité de Patinage Québec - Principales modifications

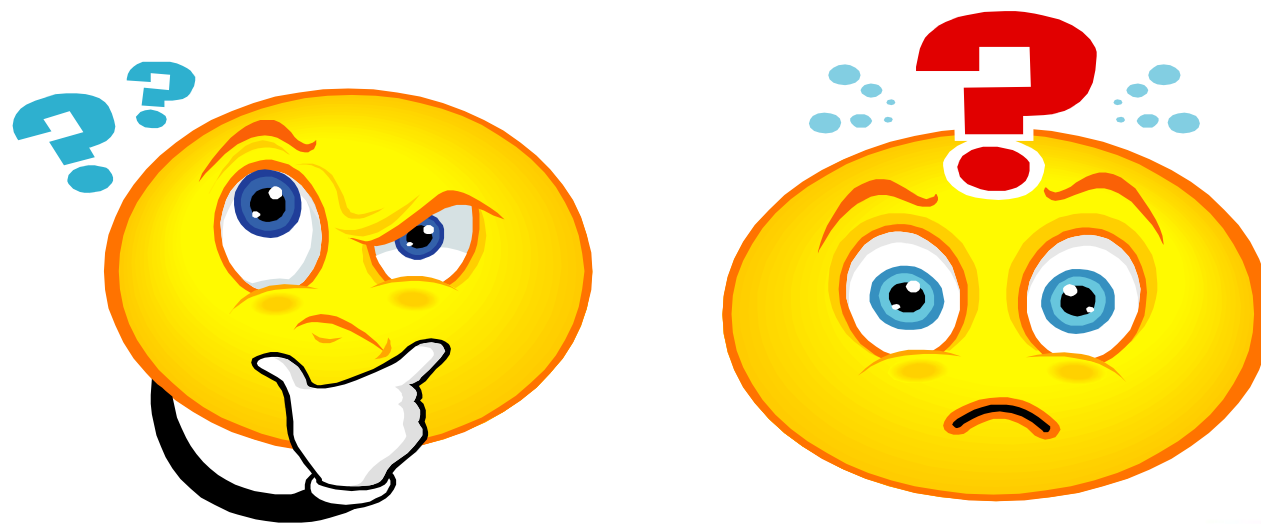
### RAPPEL concernant les balises

- Plastique ou caoutchouc;
- exemptes d'angles aigus.

### Outils supplémentaires sur le site Internet

- Document Questions & Réponses;
- Schéma d'intervention.

# QUESTIONS



MERCI DE VOTRE PRÉSENCE!